M. l'abbé Belmont : un MAITRE sûr ?

LE LIBÉRAL ET L'ANTILIBÉRAL LISENT LES DIRECTIVES PONTIFICALES

M. l'abbé Belmont se veut le spécialiste des documents pontificaux et de l'enseignement du Magistère. À le lire, il fait la leçon à tout le monde, se moquant surtout de ces pauvres laïcs qui sont absolument incultes sur le sujet. Accusation gratuite, non vérifiée et bien fausse. On est dans la calomnie pure et simple. Les laïcs savent lire et se former eux aussi aux documents de la sainte Église.

Sur son blog http://www.quicumque.com/ le jeudi 2 mai 2012, il reprend M. l'abbé Lafitte : LES GRANDS OUBLIÉS DES AVIS SUR LES ÉLECTIONS : JUSTICE GÉNÉRALE, BIEN COMMUN, PRUDENCE, et cite en annexe I, quatre textes de Pie XII, sur le problème du vote.

Voici le texte complet de cette annexe :

Le magistère de l'Église n'a pas laissé les catholiques sans lumière, sans moyen de **former leur jugement de prudence**.

– Pie XII, *Allocution à la jeunesse féminine de Rome*, 12 mai 1946.

« Un bon nombre d'entre vous jouit déjà des droits politiques, du droit de vote. À ces droits correspondent autant de devoirs ; au droit de vote, le devoir de voter, le devoir de n'accorder votre suffrage qu'aux candidats ou aux listes de candidats qui présentent non pas des promesses vagues et ambiguës, mais **des garanties sûres qu'ils respecteront les droits de Dieu et de la religion**. Pensez-y bien : **ce devoir est pour vous sacré** ; il vous oblige en conscience ; **il vous oblige devant Dieu**, car avec votre bulletin de vote, vous avez entre les mains les intérêts supérieurs de votre patrie : il s'agit **de garantir et de conserver à votre peuple la civilisation chrétienne, à ses jeunes filles et à ses femmes leur dignité, à ses familles leurs mères chrétiennes.** L'heure est grave. Soyez conscientes de votre responsabilité ».

– Pie XII, *Lettre aux Semaines sociales de France*, 14 juillet 1954.

« Il ne faut pas craindre de reconnaître que beaucoup d'entre eux [les citoyens], parmi ceux même qui se disent chrétiens, ont leur part de responsabilité dans le désarroi actuel de la société. Les faits sont là, qui exigent un redressement certain. C'est, pour ne citer que les plus notoires, le désintéressement des affaires publiques, se traduisant entre autres par **l'abstention électorale aux conséquences si graves** (…) »

– Pie XII, *Allocution aux curés de Rome et aux prédicateurs*, 16 mars 1946.

« L'exercice du droit de vote est un acte de grave responsabilité morale, au moins quand il s'agit d'élire ceux qui sont appelés à donner au pays sa Constitution et ses lois, celles, en particulier, qui touchent **à la sanctification des fêtes, au mariage, à la famille, à l'école, au règlement selon la justice et l'équité des**

multiples conditions sociales. Il appartient donc à l'Église d'expliquer aux fidèles les devoirs moraux qui découlent de ce droit électoral ».

– Pie XII, *Allocution aux curés de Rome et aux prédicateurs*, 10 mars 1948.

« Dans les circonstances présentes, c'est un **strict devoir** pour tous ceux qui en ont le droit, hommes et femmes, de prendre part aux élections. Quiconque s'en **abstient**, spécialement par indolence ou par lâcheté, commet en soi **un péché grave, une faute mortelle.**

« Chacun **doit voter** selon l'injonction de sa propre conscience. Or il est évident que **la conscience impose à tout catholique de donner sa voix aux candidats qui offrent des garanties vraiment suffisantes pour la protection des droits de Dieu et des âmes, pour le véritable bien des particuliers, des familles et de la société, selon la loi de Dieu et la doctrine chrétienne** ».

Fin des citations que M. l'abbé Belmont a trouvé dans les enseignements pontificaux.

Réfléchissons.

Le libéral abbé Belmont ne cite ces textes que pour défendre sa position : **il faut voter**. Pour lui c'est démontré... et démontré avec l'autorité de Pie XII. Avec de telles références, tout libéral qui le lit, arrivera à la même conclusion …et ira voter.

L'antilibéral remarquera lui aussi cette conclusion. Par contre il **lira intégralement** les cinq textes cités et mettra en gras les passages que nous avons-nous-même mis en gras.

Il comprendra qu'en Italie on peut voter, **MAIS que** Pie XII ne le permet que pour des candidats ou des listes de candidats donnant ***des garanties sûres qu'ils respecteront les droits de Dieu et de la religion, (…) de garantir et de conserver à votre peuple la civilisation chrétienne, à ses jeunes filles et à ses femmes leur dignité, à ses familles leurs mères chrétiennes, qui voteront des lois conformes à la sanctification des fêtes, au mariage, à la famille, à l'école, au règlement selon la justice et l'équité des multiples conditions sociales. (…) La conscience impose à tout catholique de donner sa voix aux candidats qui offrent des garanties vraiment suffisantes pour la protection des droits de Dieu et des âmes, pour le véritable bien des particuliers, des familles et de la société, selon la loi de Dieu et la doctrine chrétienne.***

Ces conditions imposeront à l'antilibéral de ne pas voter ! et avec l'autorité de Pie XII !

Car l'antilibéral appliquant les conditions demandées, jugera si les candidats qu'on lui présente correspondent bien aux critères exigés impérativement aux catholiques.

Voilà la différence entre les deux camps !

Le libéral en ressort **inintelligent.** Il ne sait pas lire les documents pontificaux et il ose parler de *jugement de prudence* !

…à moins que pour lui les Marine Le Pen, les Sarkozy …soient de bons catholiques.

Est-ce la pensée de M. l'abbé Belmont ? Ce serait alors bien plus grave encore.